



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

**PRESENTS** : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

**POUVOIRS** : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

**ABSENTS** : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

**Délibération n°** N° D2024-185

**Objet** SIGNATURE D'AVENANTS A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – COMPLEMENT INCLUSIF

**Exposé des motifs:**

Dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la branche Famille de la Caisse d'Allocation Familiale met en place de nouvelles modalités de financements à destination des Accueils périscolaires, des Accueils Extrascolaires et des Accueils de Jeunes visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille.

Le complément inclusif vient renforcer l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap. La CAF propose un avenant à la Convention Territoriale Globale déjà signée par la commune portant sur l'accueil d'enfants ou d'adolescents bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Ces avenants s'appliqueront sur tous les Accueils Collectifs de Mineurs de la commune, ALSH et Accueil de Jeunes, tant sur le temps périscolaire qu'extrascolaire.

Visas :

**Ouï l'exposé des motifs rapportés ;**

Vu la délibération du conseil municipal N°2022-177 ayant pour objet l'adoption de la Convention Territoriale Globale ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER**, les termes de versement de la prestation « inclusif » à destination de l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'AEEH et les avenants le permettant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

  
Le Maire de Venelles,  
Arnaud MERCIER



Le directeur général des services,

Certifié affiché du ..... au .....

Philippe SANMARTIN 

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20241021-dm2024\_0185-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2024